



**APPEL A CANDIDATURE PREALABLE  
A L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRE**

**Local commercial situé 16 place Castille au Penon.**

## 1. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

La commune de Seignosse lance un appel à candidature pour l'exploitation saisonnière d'un local municipal situé 16 place de Castille, d'une surface approximative de 60 m<sup>2</sup>.

Tous types d'activités commerciales est autorisée, **sauf les activités de restauration**.

## 2. DUREE DE LA LOCATION

Compte tenu du projet de requalification du Penon qui impliquera une destruction-reconstruction du bâti à court ou moyen terme. La location du local fera l'objet d'une convention d'occupation précaire, pour une durée maximale de 8 mois (avril à novembre).

## 3. LA REDEVANCE D'OCCUPATION :

La mise à disposition du local aura lieu moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 900 € (NEUF CENT euros), non révisable et payée auprès de la caisse de la Trésorerie de Soustons.

La commune de Seignosse, collectivité territoriale, n'est pas actuellement assujettie au régime de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Le locataire devra souscrire à son nom les abonnements des compteurs d'eau, d'électricité, de téléphone et supportera le coût des consommations.

## 4. LE DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

La consultation se déroulera selon le planning prévisionnel suivant :

- 15 novembre 2021 : Lancement de l'appel à candidature
- 31 décembre 2021 : Date limite de candidature
- fin janvier 2022 : Choix du candidat
- 1er avril 2022 : Démarrage possible de l'activité

## 5. LES ELEMENTS A PRODUIRE

En réponse au présent appel à candidature, il est demandé aux candidats de produire les éléments suivants :

- Immatriculation Kbis complet ou en cours d'immatriculation.
- Note de présentation du candidat : expérience, références, capacité financière,...
- Note de présentation de l'activité
- Tout élément à même d'apporter une plus-value à la candidature ou d'en faire apprécier la qualité.

## 6. LES CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Après réception des dossiers de candidature, ceux-ci seront analysés au regard des critères suivants (classés par ordre décroissant d'importance) :

- les capacités professionnelles et financières du candidat.
- la qualité et précision de l'offre : type d'activités, gamme de prix ....
- l'absence de nuisances pour les riverains.
- la complémentarité avec les autres commerces.

## 7. LES REGLES DE LA CONSULTATION

Cet appel à candidature ne s'inscrit pas dans une procédure de commande publique.

## 8. QUESTIONS ET VISITES

Les candidats peuvent adresser leurs éventuelles questions à [dgs@seignosse.fr](mailto:dgs@seignosse.fr).

Les candidats souhaitant visiter les locaux se feront connaître à l'adresse mail ci-dessus. La commune regroupera les visites.

Aucun renseignement propre à rompre l'égalité de traitement entre les porteurs de projet ne sera communiqué.

## 9. REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature, composés de l'ensemble des pièces décrites ci-dessus, seront transmis par mail à : [dgs@seignosse.fr](mailto:dgs@seignosse.fr) avec pour objet :

**Les dossiers seront reçus jusqu'au 31 décembre 2021.**